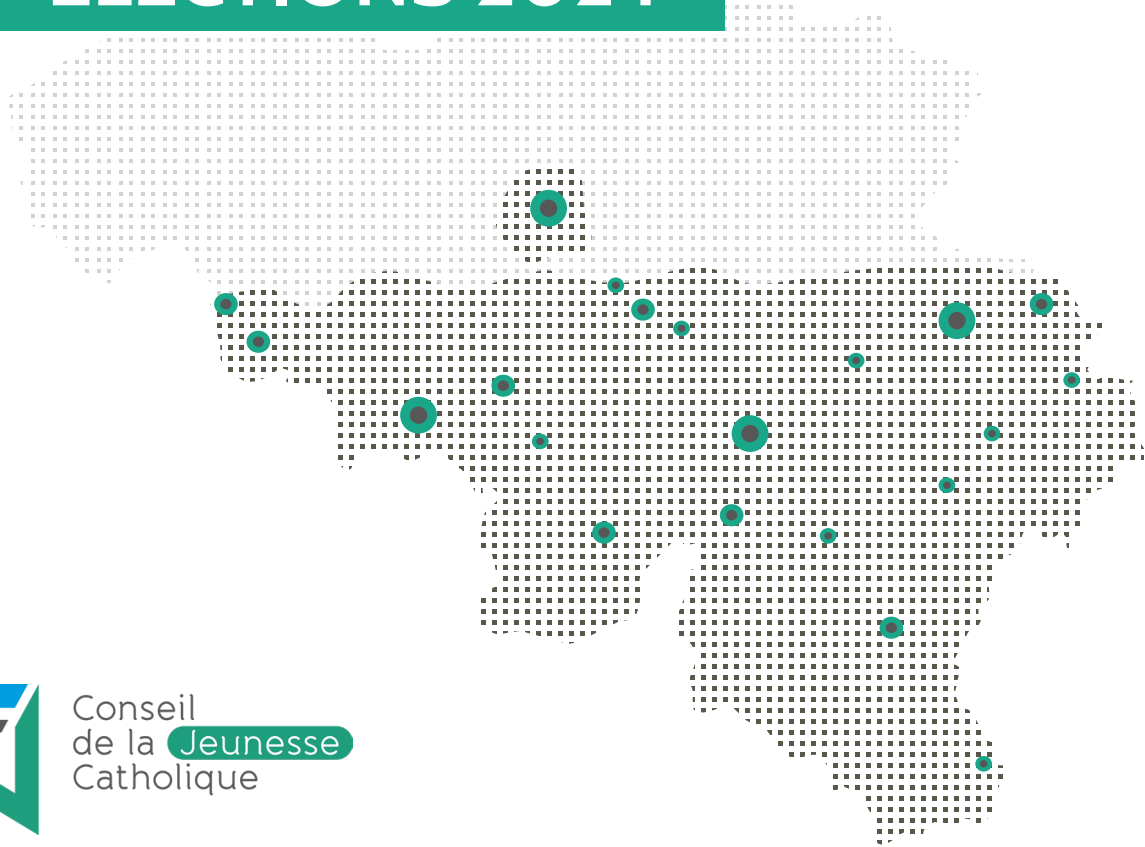





PLAIDOYER DU CONSEIL DE LA JEUNESSE CATHOLIQUE - ÉLECTIONS 2024 -



Conseil
de la Jeunesse
Catholique





A quelques mois des élections de tous niveaux de pouvoir en Belgique et des élections européennes, le Conseil de la Jeunesse Catholique, Fédération d'Organisations et d'associations de Jeunesse, a le plaisir de vous présenter son plaidoyer regroupant **sept revendications ambitieuses pour la jeunesse d'aujourd'hui et de demain**. Issues d'un long travail **de concertation avec les expert-es du terrain**, ce plaidoyer a pour objectif de vous faire comprendre les enjeux et attentes de ses 26 associations membres œuvrant dans le domaine de la Jeunesse et rassemblant ensemble plus de 200 000 jeunes.

Au travers d'actions politiques, le CJC est convaincu qu'œuvrer à l'amélioration de la vie des citoyen-nes et des instances qui les gouvernent est possible. La Jeunesse représente une part de ces citoyen-nes dont l'enjeu et la volonté d'agir n'est plus à démontrer. Elle est et doit être partie prenante du changement. Fort de plus de 60 ans d'expérience, la Fédération est un interlocuteur expérimenté sur les questions liées à ce public.

Fondé par et pour les Organisations de Jeunesse, le CJC puise sa force dans **sa dynamique collective** et se positionne comme **un espace de rencontre et de solida-**

rité pour ses membres. C'est dans ce sens que depuis plus de six mois, les organisations membres ont participé à une dizaine de journées de **rencontres pour poser des mots sur leur réalité respective et pour définir des plans d'actions réalisables et uniques**.

Le CJC est persuadé qu'un travail de concertation entre les acteurs du terrain qu'il représente et les différents pouvoirs politiques est une opportunité de construire une société considérant davantage les besoins des enfants, des jeunes et in fine des familles. N'oublions pas que ces jeunes sont également les adultes de demain qui œuvreront à leur tour à l'amélioration de la vie des futur-es citoyen-nes. Nous serons ravi-es d'en discuter avec vous et de vous présenter nos sept revendications. Au plaisir d'échanger avec vous,

Dornaz BEIGI
Présidente du CJC



UNE FÉDÉRATION AU SERVICE DE SES MEMBRES

- 4 Accessibilité
aux loisirs
- 8 Éducation
aux Médias
- 12 Emploi
- 15 Environnement
- 20 Précarité
- 24 Santé
mentale
- 28 Volontariat



POUR DES LOISIRS ACCESSIBLES À TOU-TES LES ENFANTS ET LES JEUNES

L'**accessibilité aux loisirs** et le droit des enfants à y avoir accès, consacré par la Convention des Droits de l'Enfant, nécessitent des **investissements publics** plus importants que ceux qui leur sont consacrés aujourd'hui. Nous le savons, **ces droits et accès sont essentiels** dans la vie des enfants et des jeunes. Ils le sont également pour leur construction. Malheureusement, nombreux-ses sont les enfants et les jeunes à en être exclu-es. Nous devons exiger des garanties.



Nous plaidons pour un renforcement de l'**accessibilité aux loisirs** et aux activités **socioculturelles** pour tou-tes les enfants et les jeunes en **visibilisant l'offre existante** et en **facilitant l'accès aux infrastructures publiques et associatives**.

VISIBILISER L'OFFRE EXISTANTE

Le secteur Jeunesse doit gagner en visibilité auprès de son public premier, les jeunes. Il doit aussi être mieux identifié et connu des parents, des acteurs de l'éducation ainsi que des autorités publiques.

Le large spectre d'activités que proposent les associations de jeunesse reste assez peu valorisé, et donc relativement méconnu.

Cette valorisation du secteur passe par une mise en lumière des activités auprès du grand public, une information plus centralisée et donc facile à trouver, une sensibilisation des acteurs directement en lien avec les enfants et les jeunes.

Cette reconnaissance passe également par **une image valorisante des jeunes dans les médias en leur donnant la parole, en ce compris en tant qu'expert-es.**

REVENDEICATION 1

Mettre en place une structure comparable à une maison du tourisme et dont la mission serait de centraliser et de diffuser l'information concernant l'offre de loisirs d'un territoire défini.

*Niveaux de pouvoirs concernés: communal, provincial, régional
(RW et BXL), communautaire, fédéral.*

REVENDEICATION 2

S'assurer de la présence de jeunes, en tant qu'expert-es, et du secteur Jeunesse dans la conception du contrat de gestion de la RTBF.

Niveau de pouvoir concerné: communautaire.

FACILITER L'ACCÈS AUX INFRASTRUCTURES PUBLIQUES ET ASSOCIATIVES

Le coût de location d'une infrastructure pèse lourdement dans le budget d'une formation, d'un séjour ou de tout type d'activité, et la réforme des rythmes scolaires a ajouté une tension supplémentaire quant à la disponibilité des bâtiments.

Inutilisées en partie durant les temps extrascolaires, **les infrastructures publiques** qui permettent l'accueil des groupes, qu'elles soient **communales, provinciales, qu'il s'agisse des bâtiments de la Fédération Wallonie-Bruxelles ou des régions, représentent une opportunité pour l'ensemble du secteur associatif.** Il convient dès lors de **faciliter l'accès aux différents infrastructures publiques, d'en créer de nouvelles et de soutenir les investissements immobiliers** nécessaires aux structures Jeunesse actuelles (circulaire infrastructure, primes énergétiques, etc.).

REVENDEICATION 3

Permettre à toute structure agréée par les pouvoirs publics d'avoir accès aux infrastructures publiques à tarif préférentiel ou à titre gracieux, en dehors des périodes d'occupation primaire de ces infrastructures.

Niveaux de pouvoirs concernés : communal, provincial, régional (RW et BXL), communautaire, fédéral.



SOUTENIR L'ACCESSIBILITE DES ACTIVITES DE LOISIRS POUR TOUS-TES

L'accueil de tous et toutes, sans distinction ni discrimination, est une priorité pour le secteur Jeunesse. Chaque public présente des spécificités. Pour permettre l'accueil de tous et toutes, **les encadrant-es, volontaires ou professionnel·les, ont besoin d'être formé-es et outillé-es aux spécificités des publics** auxquels ils et elles sont confronté-es. **Des mécanismes de soutien structurels doivent être envisagés**, pour que les associations de jeunesse puissent développer davantage leurs expertises qui ne demandent qu'à être reconnues et valorisées.

La santé mentale des jeunes a été particulièrement affectée par la COVID-19, les crises qui ont suivi, suivent et les impactent encore. La participation à des activités de loisirs doit donc également être encouragée.

REVENDEICATION 4

Des mécanismes de soutien structurels des secteurs Enfance et Jeunesse doivent être envisagés pour permettre un accueil inclusif.

Niveau de pouvoir concerné: communautaire.

REVENDEICATION 5

Encourager les activités de loisirs, comme on prescrit du sport. Cette mesure pourrait être une partie de la réponse aux problématiques de santé mentale.

Niveaux de pouvoirs concernés: régional (RW et BXL), communautaire, fédéral.

POUR UN SOUTIEN DES ACTEURS-CLÉS DE L'ÉDUCATION AUX MÉDIAS

Pour le CJC, il est essentiel de travailler avec les enfants et les jeunes à une approche critique du monde et de leur environnement mais également nécessaire de garantir un environnement bienveillant et sécurisé pour elles et eux.



Nous plaidons pour que tou-tes les encadrant-es d'enfants et de jeunes puissent faire de l'Éducation aux Médias (EAM) une préoccupation sur laquelle agir en leur garantissant un accompagnement optimal et l'accès à des ressources dédiées aux secteurs de l'Enfance et de la Jeunesse.

RECONNAITRE ET VALORISER L'EXPERTISE DU SECTEUR JEUNESSE ET DES JEUNES

Les évolutions rapides dans le domaine des médias nécessitent de la réactivité et le traitement des problématiques en profondeur. Il est nécessaire **d'intégrer l'Éducation aux Médias à tous les milieux éducatifs, tant formels que non-formels. L'EAM** ainsi que **l'éducation par les médias** et les multiples champs qu'elles recouvrent doivent avoir une place dans les écoles mais aussi dans le secteur Jeunesse.

Le **secteur Jeunesse** compte dans ses rangs des acteurs experts de l'Éducation aux Médias, une expertise trop peu mobilisée et reconnue. **Une place doit leur être accordée tant dans la construction des politiques que dans le paysage institutionnel** de l'EAM. Leur expertise doit aussi pouvoir être mobilisée au sein de la RTBF afin de construire une offre destinée au public jeune qui ne tombe pas dans les clichés et qui prenne notamment en compte les besoins d'éducation aux et par les médias.

Par ailleurs, il est primordial **de reconnaître et de valoriser l'expertise développée par les jeunes**, dont la vie quotidienne est marquée par l'omniprésence des médias, ce qui les amène à acquérir des compétences et une maîtrise des langages et des codes propres à chaque média. Tout en continuant à les outiller sur des dimensions qu'ils et elles connaissent moins et qui peuvent impacter leur usage : protection des données, droit à l'image, économie de l'attention notamment.

REVENDEICATION 1

Intégrer l'Éducation aux Médias aux modules de formation des animateurs et animatrices, coordinateurs et coordinatrices de centres de vacances, ainsi que de tou-tes celles et ceux qui encadrent des jeunes (enseignant-es, etc.).

Niveau de pouvoir concerné : communautaire.

REVENDEICATION 2

Intégrer les secteurs Jeunesse et Enfance au sein des instances de la RTBF ainsi que dans le travail d'évaluation et de révision de son contrat de gestion. Cette démarche pourrait également être répliquée au sein du réseau des médias de proximité.

Niveau de pouvoir concerné : communautaire.

REVENDEICATION 3

Mettre en place une sous-commission « Éducation aux Médias » au sein de la CCOJ.

Niveau de pouvoir concerné : communautaire.

FOURNIR UN APPUI STRUCTUREL ET GARANTIR LA PERENNITÉ DES MOYENS EXISTANTS

Les moyens de financement consacrés à l'EAM restent **faibles** au regard des défis auxquels la société fait face. Il existe peu de soutien structurel pour les acteurs de l'Éducation aux Médias, en particulier ceux issus du secteur Jeunesse. L'octroi d'un mi-temps dans le cadre du dispositif particulier « Éducation aux Médias » repris dans le décret OJ est insuffisant pour développer une offre d'activités répondant à une demande qui ne cesse de croître. Pour une politique plus ambitieuse en matière d'EAM, **il est nécessaire de revoir la structuration et les financements** qui vont avec celle-ci. Le système d'appels à projets va à contre-sens des fonctionnements du secteur et de l'objectif d'une Éducation aux Médias qui s'inscrit dans la durée.

REVENDEICATION 4

Faire évoluer le dispositif particulier "Éducation aux Médias" (décret OJ).

Niveau de pouvoir concerné: communautaire.

REVENDEICATION 5

Dans la perspective de la création d'appels à projets en lien avec l'EAM au sein des secteurs Enfance et Jeunesse, ce dernier devra être représenté au sein du comité qui évalue les dossiers.

Niveau de pouvoir concerné: communautaire.

FAIRE DU LIEN ENTRE MILIEU SCOLAIRE ET ACTEURS ET ACTRICES DE L'ÉDUCATION NON-FORMELLE

L'Éducation aux Médias a commencé à se faire une place à l'école mais les avancées restent timides et le contenu limité à la vision restreinte de l'EAM. Chaque réseau d'enseignement dispose de son propre centre de ressources. Convaincu de la complémentarité des deux milieux éducatifs, **une place dans l'éducation formelle devrait être accordée aux acteurs et actrices de l'éducation non-formelle qui développent une expertise en matière d'Éducation aux Médias** et qui devraient pouvoir également disposer d'un centre de ressources dédié.



REVENDEICATION 6

Intégrer le secteur Jeunesse au décret “Éducation aux Médias” pour renforcer l'accès au milieu scolaire.

Niveau de pouvoir concerné : communautaire.

REVENDEICATION 7

Créer un centre de ressources : une plateforme d'expert-es composée d'acteurs et actrices des secteurs Enfance et Jeunesse afin de répondre aux besoins de centralisation de l'information et de réflexions communes, de création et de diffusion d'outils, d'analyse des besoins des jeunes en matière d'EAM et de structuration. Cette plateforme permettrait aussi de mener des projets d'Éducation aux Médias qui s'inscriront dans la durée.

Niveau de pouvoir concerné : communautaire.

POUR UN EMPLOI ATTRACTIF ET ÉPANOUISSANT

Le CJC est convaincu de l'importance pour **les jeunes de pouvoir s'émanciper financièrement** au travers **d'emplois décents**, participant au système de solidarité sociale et garantissant leurs droits. Il est également essentiel pour **les structures jeunesse de pouvoir continuer à déployer leurs services** de façon qualitative et quantitative **en étant soutenues structurellement** par les politiques publiques.



Nous plaçons pour un renforcement de l'attractivité de l'emploi dans le secteur jeunesse afin de le rendre davantage concurrentiel et permettre de toucher encore plus de jeunes, ainsi que garantir l'épanouissement des jeunes dans et en dehors de leur travail.

ACCROITRE L'ATTRACTIVITÉ DE L'EMPLOI DANS LE SECTEUR JEUNESSE

Actuellement, **il n'y a aucune possibilité de subventionnement de l'emploi pour de nouveaux projets**, ce qui nécessite de dégager des fonds propres pour développer les activités d'une association de jeunesse. Les subventionnements par appels à projets ne permettent pas une pérennité de l'emploi sur le long terme.

Le secteur Jeunesse n'est pas suffisamment concurrentiel par rapport aux autres secteurs non marchands, il est **nécessaire d'augmenter les salaires** pour attirer et fidéliser les travailleurs et travailleuses. Le turnover des profils d'animation est d'ailleurs élevé et le **recrutement est compliqué** notamment **en raison des salaires peu attractifs et des conditions liées à l'emploi subventionné trop restrictives**.

L'obtention d'un agrément Organisation de Jeunesse permet le financement d'un emploi d'un-e premier-e permanent-e sous réserve des crédits disponibles. **Ce financement est insuffisant pour permettre le développement de l'association**, l'augmentation du nombre de jeunes bénéficiaires, l'évolution de la qualité des services tout en soutenant le rayonnement des actions et le brassage des publics.

REVENDEICATION 1

Financer de nouveaux projets via le subventionnement pérenne de nouveaux emplois.

Niveaux de pouvoir concernés : régional (RW et BXL), communautaire, fédéral.

REVENDEICATION 2

Renforcer le cadre de l'emploi en OJ en octroyant plus qu'un-e permanent-e à toute OJ afin de toucher plus de jeunes, offrir un service plus professionnel et permettre de répondre aux demandes grandissantes.

Niveau de pouvoir concerné : communautaire.

REVENDEICATION 3

Aligner des barèmes de la CP 329.02 en Fédération Wallonie-Bruxelles aux barèmes régionaux. Intégrer une indexation des subventions pour que celles-ci suivent l'indexation des salaires et qu'elles intègrent l'évolution de l'ancienneté.

Niveaux de pouvoir concernés : régional (RW et BXL), communautaire.

REVENDEICATION 4

Le groupement d'employeurs représente une solution pour le secteur Jeunesse pour mutualiser certains profils spécifiques mais la législation actuelle pose des freins au niveau des subsides (l'agrément GE ne permet pas la subsidiation de l'emploi via des mécanismes comme le décret emploi du socioculturel), rendant cette solution impossible à mettre en œuvre. Il faut donc lever ces freins législatifs.

Niveau de pouvoir concerné : fédéral.



PERMETTRE UN ÉPANOUISSEMENT DES JEUNES DANS ET EN DEHORS DU TRAVAIL

À la fin des études secondaires, **les jeunes sont amené-es à enchaîner rapidement avec des études supérieures et ensuite à trouver un travail, ce qui empêche bien souvent les jeunes de bénéficier d'un temps de respiration.** Par ailleurs, au moment du choix des études, beaucoup de métiers leur sont inconnus. La possibilité qui était laissée aux travailleurs et travailleuses de bénéficier d'un crédit-temps sans motif avec des allocations de l'ONEM a été supprimée en 2015. Or, il est important de donner la possibilité aux jeunes de s'épanouir en dehors de leur travail, de poursuivre des défis personnels, voire de se reconvertir vers une autre activité professionnelle.

REVENDEICATION 5

Réintroduire le crédit-temps sans motif jusqu'à douze mois avec des allocations de l'ONEM identiques à celles des autres crédits-temps.

Niveau de pouvoir concerné : fédéral.

POUR UNE IMPLICATION DE LA JEUNESSE DANS LES RÉPONSES AUX ENJEUX CLIMATIQUES

Il n'est plus le temps de se poser des questions, de réfléchir, il nous faut dorénavant agir! Amorcer les changements si nous voulons limiter les dégâts que nous et nos prédécesseurs et prédécesseuses avons causés. **Il nous faut exiger des choix politiques forts et préservant réellement l'avenir de notre planète.** Les jeunes sont prêt-es à changer, aux politiques à les y aider.



Nous plaidons pour une implication des jeunes dans les processus de décisions politiques en lien avec les enjeux environnementaux et pour qu'ils puissent participer à la transition écologique grâce à des incitants financiers, logistiques et informationnels.

IMPLIQUER LES JEUNES DANS LES PROCESSUS POLITIQUES

Les jeunes sont les plus concerné-es par les politiques comportant des enjeux à long terme, et seront les plus touché-es par les conséquences des dérèglements environnementaux et climatiques. Ils et elles ont par ailleurs déjà pu démontrer leur envie de s'impliquer pour le climat et de demander des comptes sur la gestion de leur avenir.

Pourtant, ce sont celles et ceux qui **sont le moins représenté-es** dans les chambres parlementaires et dans les espaces décisionnels. En effet, le nombre de politicien-nes de moins de 35 ans est très bas.

En outre, les jeunes sont souvent méfiant-es vis-à-vis du monde politique ce qui limite leur participation et leur implication dans le système politique. Dès lors, **rapprocher les parlements des jeunes en leur donnant la possibilité de débattre, de s'informer et de décider** et également de faire évoluer le système institutionnel pour qu'il soit plus participatif et centré sur l'éducation permanente est primordial.

REVENDEICATION 1

Créer des formations sur la politique belge à destination des jeunes et les donner non seulement dans les écoles mais également dans les associations de quartier.

Niveaux de pouvoir concernés : communal, communautaire.

REVENDEICATION 2

Consulter le secteur de la Jeunesse et de l'Enfance lorsque des décisions en lien avec les enjeux environnementaux sont prises.

Niveaux de pouvoir concernés : communautaire, fédéral.

REVENDEICATION 3

Créer et renforcer des dispositifs participatifs (en lien avec les enjeux environnementaux) dont les résultats seront contraignants pour les pouvoirs publics. S'assurer d'avoir un quorum d'au moins 1/3 de personnes âgées de moins de 35 ans issues de tous les milieux dans ceux-ci (budgets participatifs, assemblée citoyenne pour le climat, etc.).

Niveaux de pouvoir concernés : communal, provincial, régional (RW et BXL), communautaire, fédéral.

REVENDEICATION 4

Assurer la présence dans chaque commune de référent·es (comme le dispositif des « Messieurs et Madames Camps ») qui sont en lien avec les jeunes afin de les guider et leur permettre de davantage participer aux processus politiques et de s'investir dans la transition écologique.

Niveau de pouvoir concerné : communal.

RENDRE LES ALTERNATIVES ÉCOLOGIQUES ACCESSIBLES

Beaucoup de jeunes souhaiteraient modifier leurs modes de vie afin de contribuer à un système plus juste pour l'environnement et l'humain. Cependant, les alternatives (en termes de déplacement, de consommation, etc.) ne sont pas toujours connues et ne sont pas souvent accessibles, notamment financièrement. **Agir sur l'accessibilité des alternatives aux niveaux financier, communicationnel et logistique est essentiel.**

➔ DES INCITANTS FINANCIERS

REVENDEICATION 5

Rétablir les subsides de l'APAQ-W pour la consommation dans les commerces locaux lors des camps et l'élargir à toutes les associations de jeunesse agréées qui organisent des camps, séjours, plaines et activités durant l'année et durant l'été.

Niveaux de pouvoir concernés : régional (RW et BXL).

REVENDEICATION 6

Uniformiser les tarifs préférentiels ou la gratuité des différents opérateurs (SNCB, STIB, De Lijn, TEC...) pour les jeunes jusqu'à 35 ans, quelle que soit leur tranche d'âge.

Niveaux de pouvoir concernés : régional (RW et BXL).

REVENDEICATION 7

Proposer gratuitement des audits énergétiques pour les bâtiments des associations de jeunesse.

Niveaux de pouvoir concernés : régional (RW et BXL), communautaire.

➡➡ DES INCITANTS LOGISTIQUES

REVENDEICATION 8

Augmenter l'offre de transports en commun dans certaines zones délaissées et inaccessibles sans voiture.

Niveaux de pouvoir concernés : régional (RW et BXL), fédéral.

REVENDEICATION 9

Augmenter l'offre pour les groupes, tous réseaux de transports en commun confondus.

Niveau de pouvoir concerné : régional (RW).

REVENDEICATION 10

Augmenter l'offre et sécuriser davantage les infrastructures cyclables sur tout le territoire belge.

Niveaux de pouvoir concernés : communal, provincial, régional (RW et BXL), fédéral.

REVENDEICATION 11

Créer une centrale d'achats accessible aux associations de jeunesse (matériel, énergie...).

Niveaux de pouvoir concernés : communal, communautaire.

REVENDEICATION 12

Proposer des lieux de stockage pour les associations de jeunesse (ce qui permettrait de stocker le matériel zéro déchets, etc.).

Niveaux de pouvoir concernés : communal.

REVENDEICATION 13

Harmoniser le tri des déchets dans toute la Belgique (ou du moins les couleurs des poubelles).

Niveaux de pouvoir concernés : régional (RW et BXL), fédéral.

➡➡ DES INCITANTS LOGISTIQUES

REVENDEICATION 14

Rendre disponible sur Brulocalis, l'UVCW et dans les offices du tourisme, toutes les informations concernant les alternatives écologiques pour les groupes de jeunes (commerces locaux, moyens de transports, activités, etc.).

Niveaux de pouvoir concernés : régional (RW et BXL).

PERMETTRE AUX JEUNES DE CREER DES PROJETS DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Les barrières à la participation des jeunes à la transition écologique sont trop nombreuses. « Les jeunes se déclarent principalement découragés-es par le manque de soutien organisationnel et financier de la part des pouvoirs locaux ou des institutions publiques. Ils et elles regrettent aussi le manque d'appréciation et de suivi de leurs actions, surtout au niveau politique. (...) » *Mindchangers, 2022.*

REVENDEICATION 15

Faciliter et simplifier les aspects administratifs des appels à projets destinés aux jeunes.

Niveaux de pouvoir concernés : communal, provincial, régional (RW et BXL), communautaire, fédéral, Europe.

REVENDEICATION 16

Créer des appels à projets suffisamment ouverts pour soutenir des initiatives environnementales « jeunes » afin de leur permettre d'exprimer leur créativité tout en ayant une attention aux conditions d'obtention de ces appels. Ces conditions doivent faciliter la prise en main par les jeunes de l'appel à projet sans devenir une surcharge administrative et organisationnelle.

Niveaux de pouvoir concernés : communal, provincial, régional (RW et BXL), communautaire, fédéral, Europe.

REVENDEICATION 17

Collecter les besoins en lien avec la transition écologique des associations de jeunesse et des jeunes via des études académiques ou via l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse (OEJA).

Niveau de pouvoir concerné : communautaire.

PRENDRE EN COMPTE LA TRANSVERSALITÉ DE LA QUESTION CLIMATIQUE

Pour assurer un avenir durable aux jeunes, les politiques – tous niveaux de pouvoirs confondus – doivent tenir compte de la question climatique et des enjeux environnementaux et écologiques dans toutes les décisions prises, quels que soient les domaines concernés par ces décisions, dans une logique transversale, systémique et systématique. Pour que cet objectif soit atteint, chaque échelon de pouvoir doit s'assurer de la cohérence des mesures prises à son niveau avec les mesures prises à d'autres niveaux, et chaque nouveau texte de loi devrait pouvoir remplir un ou plusieurs critères garantissant qu'il tient compte des enjeux écologiques.

REVENDEICATION 18

Identifier un ou plusieurs critères qui s'imposent lorsqu'un nouveau texte de loi est adopté, de façon à ce que tous intègrent des enjeux écologiques.

Niveaux de pouvoir concernés : régional (RW et BXL), communautaire, fédéral.

POUR UN SOUTIEN À L'ACCUEIL DE JEUNES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ

Nombre d'enfants et de jeunes se retrouvent en situation de précarité. La situation devient préoccupante et des solutions doivent être apportées. **La précarité touche toutes les dimensions de vie des enfants et des jeunes : scolaire, académique, santé, logement, travail, mobilité.** Ce qui sous-tend cette question de la précarité, c'est la notion d'accès aux droits : pour les faire valoir, il faut avant tout les connaître et ensuite avoir la capacité de les activer.



Nous plaidons pour que la priorité soit mise sur le soutien au public jeune et précarisé en soutenant les structures de jeunesse et en permettant aux jeunes en situation de précarité d'accéder à des activités de volontariat.

SOUTENIR LES STRUCTURES DE JEUNESSE

Nombreuses sont les associations de jeunesse qui se sont saisies de la problématique et qui ont initié des dispositifs pour favoriser leur accès à un public plus précarisé (mise en place de tickets sponsorisés et de ventes solidaires, organisation de covoiturage, etc.).

Néanmoins, ces associations font face à un **manque de ressources humaines et matérielles, à l'inflexibilité des conditions d'utilisation des subsides existants et à l'absence d'une enveloppe spécifique pour cette problématique. Les structures de jeunesse ont besoin d'un soutien financier** à la hauteur de celle-ci, la situation de précarité des jeunes étant de plus en plus conséquente. **Leur accorder ce soutien, c'est reconnaître leurs efforts et les encourager à maintenir le tissu social avec les populations plus marginalisées.**

REVENDEICATION 1

Financer les formations des équipes d'animation sur la thématique de la précarité et créer un statut d'expert-es du vécu jeune. Engager ces expert-es dans les dispositifs de formation et solliciter cette expertise lors de l'élaboration de dispositifs législatifs impactant les jeunes.

*Niveaux de pouvoir concernés :
communautaire, régional (RW et BXL).*

REVENDEICATION 2

Soutenir financièrement le secteur pour favoriser la mixité sociale et économique en adaptant les enveloppes actuelles (décret Organisations de jeunesse et Centres de Jeunes, décret emploi du socioculturel, APE, ACS, Maribel) aux coûts réels de la vie (inflation).

*Niveaux de pouvoir concernés : régional
(RW et BXL), communautaire.*

REVENDEICATION 3

Garantir un accès aux bâtiments publics (un local par commune) avec gratuité ou prix plancher pour les associations de jeunesse agréées.

Niveaux de pouvoir concernés: communal, provincial, régional (RW et BXL), communautaire.

REVENDEICATION 4

Garantir l'exonération du précompte immobilier du patrimoine pour les structures de jeunesse agréées ou qui abritent des structures de jeunesse agréées.

Niveau de pouvoir concerné: régional (RW et BXL).

REVENDEICATION 5

Renforcer la circulaire infrastructures dans son axe 4 (PMR) pour permettre de garantir l'accès aux activités et infrastructures à chaque jeune.

Niveau de pouvoir concerné: communautaire.

REVENDEICATION 6

Garantir une approche inclusive des démarches administratives quant à l'obtention de subsides (éviter l'ultra digitalisation) et favoriser l'utilisation des sources authentiques quand elles sont disponibles (ex. comptes et bilans, etc.).

Niveaux de pouvoir concernés: communal, provincial, régional (RW et BXL), communautaire, fédéral.



PERMETTRE AUX JEUNES DE S'INVESTIR

Les jeunes sont la frange de la population la plus impactée par les difficultés d'accès aux biens et services, combinant à la fois les besoins les plus importants (le coût de la formation, l'acquisition d'un logement, une vie sociale très active) et les revenus les plus faibles. Souvent, qui plus est, ces précarités s'additionnent.

Les jeunes se voient contraint-es de se tourner vers des activités rémunérées, en lieu et place des activités sociales et volontaires qui sont pourtant essentielles à leur future vie d'adulte et à leur épanouissement personnel. **Réduire la situation de précarité des jeunes, c'est leur permettre de vivre des expériences enrichissantes, tant pour eux et elles-mêmes que pour la société dans laquelle ils et elles investissent de leur temps.**

Car là où les jeunes n'ont plus l'opportunité de faire le choix du volontariat ou de l'activité de jeunesse, il y a une mise en péril du système des structures par et pour les jeunes, et par effet boule de neige, une réduction des possibilités d'activités à moindre coût pour le public précarisé de ces structures.

REVENDEICATION 7

Uniformiser les tarifs préférentiels ou la gratuité des différents opérateurs (SNCB, STIB, De Lijn, TEC...) pour les jeunes jusqu'à 35 ans, quelle que soit leur tranche d'âge.

Niveaux de pouvoir concernés : régional (RW et BXL).

REVENDEICATION 8

Soutenir la réalisation d'études par le monde académique ou par l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse qui permettent d'apporter un diagnostic de l'inclusion dans nos associations et en FWB, pour chiffrer les demandes et les besoins et les visibiliser.

Niveau de pouvoir concerné : communautaire.

REVENDEICATION 9

Impliquer les jeunes dans les politiques de luttes contre la précarité et leur mise en œuvre.

Niveaux de pouvoir concernés : communal, régional (RW et BXL), communautaire, fédéral.

POUR UNE VALORISATION DU SECTEUR JEUNESSE ET DE SON IMPACT SUR LA SANTÉ MENTALE

Les différentes crises que nous avons traversées ces dernières années ont été éprouvantes pour les enfants et les jeunes. Les moyens en termes de prévention manquent cruellement. Cependant, **l'action des associations de jeunesse joue un rôle préventif important en termes d'inclusion, de solidarité, de bienveillance et de bien-être.** Ce rôle doit être reconnu et valorisé par les pouvoirs publics et la société d'une part. Les dispositifs d'accompagnement des jeunes doivent être largement renforcés d'autres part.



Nous plaidons pour un renforcement du travail de prévention en santé mentale en soutenant financièrement et en visibilisant l'impact du travail du secteur Jeunesse sur le bien-être des jeunes.

SOUTENIR FINANCIEREMENT LES ASSOCIATIONS DE JEUNESSE ET PROMOUVOIR LEUR IMPACT POSITIF

La santé mentale des jeunes a été mise à rude épreuve ces dernières années. Les demandes d'accompagnement psychologique sont énormes. Le manque d'investissements dans la prévention en santé mentale risque d'accroître le mal-être d'un grand nombre de jeunes dans les années à venir.

L'enjeu de la santé mentale est donc double. **Il faut d'une part renforcer la prévention en santé mentale et d'autre part investir dans l'amélioration des dispositifs d'accompagnement des jeunes dont la santé mentale est déjà dégradée.**

Le secteur Jeunesse est un secteur clé pour agir sur ces deux facettes. En effet, grâce à la participation aux activités des associations de jeunesse, les jeunes peuvent développer des facteurs de protection contribuant à une bonne santé mentale, ainsi que des ressources sociales (écouter activement, coopérer, etc.), émotionnelles (pouvoir prendre du recul, gérer son stress, etc.) et cognitives (faire preuve d'esprit critique, décider, etc.). D'autant plus que nombre d'associations de jeunesse sont composées de volontaires et qu'il a été démontré que donner de son temps en tant que bénévole améliore le bien-être et diminue le recours aux soins de santé. **Le travail des associations de jeunesse est donc essentiel pour le bien-être des jeunes et mériterait d'être reconnu, valorisé, visibilisé et soutenu.**

REVENDEICATION 1

Financer l'engagement de personnes ressources sur les enjeux de santé mentale au sein des associations de jeunesse pour améliorer les pratiques et accompagner les encadrant-es, à hauteur d'1 ETP (diplôme en sciences psychologiques) pour les OJ de plus de 3 000 membres et de 0,5 ETP pour les OJ de moins de 3 000 membres.

Niveau de pouvoir concerné: communautaire.

REVENDEICATION 2

Financer à 100 % les outils créés par les associations de jeunesse agréées concernant des enjeux de santé mentale. Favoriser les partenariats avec des acteurs de la promotion de la santé de type CLPS.

*Niveaux de pouvoir concernés:
communautaire, régional (RW et BXL)*

REVENDEICATION 3

Intégrer une représentation du secteur Jeunesse au sein des instances des institutions de type AVIQ et son pendant bruxellois.

*Niveaux de pouvoir concernés: régional
(RW et BXL communautaire)*

REVENDEICATION 4

Dédier des espaces publicitaires ou des dispositifs de communication dans l'espace public aux associations de jeunesse.

Niveaux de pouvoir concernés : communal, provincial, communautaire.

REVENDEICATION 5

Assurer du temps d'antenne aux jeunes à la RTBF et au sein du réseau des médias de proximité : « la minute jeunesse ou la minute secteur Jeunesse ».

Niveau de pouvoir concerné : communautaire.

REVENDEICATION 6

Créer et promouvoir une cartographie des associations de jeunesse sur le territoire accessible sur le site de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la Région wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale.

Niveaux de pouvoir concernés : régional (RW et BXL), communautaire.

REVENDEICATION 7

Soutenir la réalisation d'études par le monde académique ou par l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse (OEJA) qui permettent d'apporter un diagnostic de la santé mentale des jeunes en FWB, chiffrer les demandes et les besoins et les visibiliser.

Niveaux de pouvoir concernés : communal, provincial, régional (RW et BXL), communautaire, fédéral.

REVENDEICATION 8

Communications dans les écoles sur les associations de jeunesse en s'appuyant sur les démarches existantes (OJ.be, Syner-J, plateforme OJ-écoles, etc.).

Niveaux de pouvoir concernés : communautaire.

REVENDEICATION 9

Inciter le pouvoir communal à communiquer aux habitant·es de la commune l'existence et les services proposés par les acteurs et de la vie associative agréé·es.

Niveaux de pouvoir concernés : communal, régional (RW et BXL).

METTRE EN PLACE UN RESEAU DE PROFESSIONNEL·LES ET SPÉCIFIQUE AU SECTEUR JEUNESSE

Les associations de jeunesse n'ont pas la mission d'être des services de santé mentale de première ligne. Pourtant, **les jeunes animateurs et animatrices, volontaires, travailleurs et travailleuses des associations de jeunesse, sont confronté·es à de plus en plus de situations de détresse** et l'accompagnement de ces jeunes en difficulté est un enjeu majeur pour les encadrant·es qui ont grand besoin d'avoir accès à un réseau de professionnel·les de la santé mentale.

REVENDEICATION 10

Créer une circulaire permettant de soutenir la formation des encadrant·es du secteur Jeunesse sur ces enjeux.

Niveau de pouvoir concerné: communautaire.

REVENDEICATION 11

Soutenir la création de contenus dédiés (outils, formations, etc.) pour les travailleurs et travailleuses des structures professionnelles tout en faisant le lien avec des opérateurs tels que Yapaka, SOS enfants, CLPS, Observatoires de la santé, etc.

Niveaux de pouvoir concernés: provincial, régional (RW et BXL), communautaire.

REVENDEICATION 12

Créer une équipe pluridisciplinaire au sein de l'administration de la FWB avec une connaissance du terrain du secteur Jeunesse, et mise à disposition de celui-ci.

Niveau de pouvoir concerné: communautaire.



POUR UNE VALORISATION DU VOLONTARIAT LIBRE ET GRATUIT

Pour le CJC, la valorisation et le soutien de l'engagement volontaire, au sens premier du volontariat, est un enjeu qui doit être considéré afin que le volontariat reste un acte libre et gratuit tourné vers autrui.



Nous plaidons pour une valorisation du volontariat libre et gratuit tourné vers autrui ainsi que pour une reconnaissance de ce dernier comme un marqueur d'une société et d'une démocratie en bonne santé.

PROMOUVOIR LE VOLONTARIAT LIBRE ET GRATUIT

Le volontariat belge est particulier dans le paysage européen : c'est un acte **profondément altruiste, libre et gratuit**, réalisé par des citoyen·nes qui participent ainsi collectivement au bon fonctionnement de la société et ce, de manière délibérée. Bien le définir par une loi permet d'éviter toute confusion possible avec un statut de travail précaire (sans protection sociale et financière) ou d'en détourner les fonctionnements à des fins lucratives. **Protéger la loi du volontariat, c'est s'assurer de préserver l'essence et la force de cette solidarité citoyenne et c'est reconnaître son caractère fondamental pour une société et une démocratie en bonne santé.**

REVDICATION 1

Préserver et défendre l'esprit de la loi sur le volontariat, qui est une particularité et une force par rapport à nos pays voisins.

Niveau de pouvoir concerné : fédéral, Europe.

REVDICATION 2

Amener la voix des jeunes dans les sphères politiques : s'assurer de mettre des dispositifs qui les interrogent directement et prennent en compte leurs avis (ex. modèle des Conseils Communaux des enfants et des jeunes).

Niveaux de pouvoir concernés : communal, provincial, régional (RW et BXL), communautaire, fédéral, Europe.

VISIBILISER LE VOLONTARIAT DES JEUNES

Les jeunes représentent au moins 20 % du total des volontaires en Belgique, ce qui en fait des acteurs essentiel·les et non-négligeables dans le secteur du volontariat. Pourtant, leur investissement reste invisibilisé, voire stigmatisé par des stéréotypes négatifs sur la jeunesse. Cet apriori entraîne des répercussions sur les jeunes qui se sentent délaissé·es, incompris·es et découragé·es.

Il est essentiel de relayer leurs initiatives et actions, et de renforcer la communication avec elles et eux. **Reconnaitre l'importance de l'implication des jeunes volontaires dans la société, c'est aussi valoriser leur importance en tant que citoyen·nes à part entière.**

REVENDEICATION 3

Déconstruire les stéréotypes négatifs sur les jeunes en diffusant les actions positives existantes, notamment en assurant du temps d'antenne aux jeunes à la RTBF et au sein du réseau des médias de proximité: « la minute jeunesse ou la minute secteur jeunesse ».

Les niveaux de pouvoirs concernés: régional (RW et BXL), communautaire.

REVENDEICATION 4

Relayer les différentes possibilités de volontariat en favorisant les collaborations entre l'enseignement fondamental et supérieur et les structures de volontaires, en organisant des délégations dans ces lieux et en facilitant la promotion du volontariat.

Les niveaux de pouvoirs concernés: communautaire.



ENCOURAGER L'ACCES AU VOLONTARIAT

De nombreux freins à l'engagement subsistent, en particulier pour certains publics de jeunes. Ceux et celles-ci se retrouvent parfois à devoir faire le choix de la survie financière, plutôt que celui de l'implication dans le volontariat. D'autres sont coincé-es dans des obligations de calendriers incompatibles avec leur activité volontaire ou sont découragé-es par des démarches administratives trop lourdes.

Qu'ils soient financiers, temporels ou administratifs, ces freins constituent un obstacle au volontariat des jeunes, les empêchant de participer activement à la construction d'une société solidaire. **Supprimer ces freins à l'engagement, c'est s'assurer que chaque jeune a les mêmes opportunités de pouvoir s'investir dans du volontariat.**

REVENDEICATION 5

Mettre en place des dérogations académiques et professionnelles officielles pour permettre aux jeunes volontaires de participer à leurs activités de volontariat, sans incidence sur la validation de leurs crédits ou sur leur droit aux congés.

Les niveaux de pouvoirs concernés: communautaire.

REVENDEICATION 6

Uniformiser les calendriers scolaires du pays, sur base de l'enseignement fondamental en FWB.

Les niveaux de pouvoirs concernés: régional (flamand et germanophone), communautaire.

REVENDEICATION 7

Financer une campagne de communication autour du volontariat, ses bienfaits pour les jeunes et la société, en collaboration avec les associations volontaires.

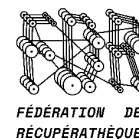
Les niveaux de pouvoirs concernés: communautaire, fédéral.



indications



ARREFOUR 19



VOLONT'R